DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU S.I.C.T.O.M. SUD HAUTE-VIENNE N° 2026/04/06

Nombre de membres	
En exercice :	24
Présents :	15
Votants :	20
Abstention :	0
Opposition :	0

Objet

Rapport Social Unique 2025

L'an deux mille vingt-six, le douze octobre à dix-huit heures trente,
Le Comité Syndical du S.I.C.T.O.M. SHV dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sur la commune LA MEYZE sous la présidence de **Monsieur Edmond LAGORCE**, Président.

Date de convocation : 5 octobre 2026

Présents :
M. ANTOINE ; M. DEMARS ; M. JOUANNETAUD ; M. LAVOREL ; M. SAUTOUR ; M. LASPOUGEAS ; M SOUBILEAU ; M. CHARIOUX ; M. CHAZELLE ; M. DESSON ; M. GAUTHIER ; Mme GUEIDAN ; M. LAGORCE ; M. RAINAUD ; Mme ROUGERIE

Pouvoirs :
M DESSANE donne pouvoir à M ANTOINE
M LATOUILLE donne pouvoir à M LAVOREL
Mme BONNETAUD donne pouvoir à M LAGORCE
M CARADOT donne pouvoir à M RAINAUD
Mme DUPUY donne pouvoir à M CHAZELLE

Le **Rapport Social Unique (RSU)** est un document obligatoire que les collectivités territoriales et les établissements publics doivent établir chaque année, afin de présenter un bilan complet de la situation de leurs ressources humaines .

Le document a été préalablement transmis avec la convocation, et il a été présenté en séance.

L'assemblée délibérante a pris connaissance du Rapport Social Unique de l'année 2025.

Le Président,
Edmond LAGORCE

REÇU EN PREFECTURE
le 15/10/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-087-258718741-20261012-2026_04_06-

Mise en ligne sur le site Internet du SICTOM SHV du 16/10/2026